



HAL
open science

Pour un mécanisme de rééquilibrage intra-européen : le plan Keynes revisité

André Grjebine

► **To cite this version:**

André Grjebine. Pour un mécanisme de rééquilibrage intra-européen : le plan Keynes revisité. Regards croisés sur l'économie, Association Regards Croisés sur l'Économie, 2012, 1 (11), pp.53 - 56. 10.3917/rce.011.0053 . hal-03461353

HAL Id: hal-03461353

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03461353>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POUR UN MÉCANISME DE RÉÉQUILIBRAGE INTRA-EUROPÉEN : LE PLAN KEYNES REVISITÉ

André GRJEBINE, directeur de recherche à Sciences Po,
Centre d'études et de recherches internationales.

L'hétérogénéité de la zone euro pourrait être surmontée par un véritable budget fédéral permettant des transferts de revenus entre pays, ce qui permettrait de lisser les chocs asymétriques. En réalité, le budget de l'UE représente à peine 1,5 % de son PIB contre près d'un tiers pour le budget fédéral américain par rapport au PIB des États-Unis. C'est dire qu'en l'état actuel des choses, sa marge de manœuvre est inexistante. Certes, tôt ou tard, la survie et *a fortiori* l'approfondissement de l'union monétaire européenne exigera une politique d'aide aux pays les plus pauvres en vue de favoriser leur rattrapage. Certains évoquent déjà un plan Marshall en ce sens. Il n'en demeure pas moins que les pays du Nord de la zone euro (y compris la France) paraissent encore très réticents à instaurer une union de transferts en Europe. Il en est plus particulièrement ainsi de l'Allemagne, qui n'a toujours pas fini de solder le passif de son unification et n'est pas près de le faire¹. Comme le rappelle Jean Pisani-Ferry, « Depuis son unification, au début des années 1990, les Länder de l'Ouest transfèrent bon an mal an 4 % de leur PIB à ceux de l'Est... L'Allemagne, à son corps défendant, s'est installée dans le même régime que l'Italie, dont le Nord finance le Sud »².

Afin d'éviter la répétition de crises d'endettement, il paraît nécessaire d'instituer un mécanisme de rééquilibrage progressif des échanges communautaires et un partage plus juste de la contribution de chacun à la croissance de l'ensemble. La référence au plan proposé par Keynes s'impose. L'économiste anglais considérerait que les pays excédentaires

1. On peut néanmoins se demander si le système TARGET2 institué au sein de la zone euro ne constitue pas déjà l'ossature d'une telle union de transferts. Voir A. Grjebine, « L'Euro-système : un mécanisme de transferts en faveur des pays déficitaires ? Le débat. », à paraître.

2. J. Pisani-Ferry, *Le réveil des démons*, Fayard, Paris, 2011, p. 100.

étaient aussi responsables des déséquilibres internationaux que les pays déficitaires. Il préconisait donc que, parallèlement aux contraintes pesant sur les pays en déficit, d'autres contraintes s'exercent sur les pays excédentaires.

Pour organiser cette symétrie entre les pays créanciers et les pays débiteurs, le plan Keynes prévoyait l'institution d'une « union de clearing » (chambre de compensation), auprès de laquelle les pays à balance commerciale excédentaire auraient un solde créditeur et les pays à balance commerciale déficitaire un solde débiteur. Les comptes de cette U.C. devaient être dénommés dans un instrument international, le « bancor ». Mais surtout, les déséquilibres devaient être limités. C'est pourquoi, Keynes entendait que des pressions soient exercées sur les créditeurs comme sur les débiteurs. Un pays qui importe davantage qu'il n'exporte doit emprunter à l'étranger pour financer son solde déficitaire. Il est donc automatiquement pénalisé. Pour que les pays créditeurs le soient également et qu'ils soient donc vigoureusement encouragés à rééquilibrer leurs comptes extérieurs, Keynes prévoyait des pénalités progressives qui auraient été appliquées aux soldes créditeurs auprès de l'UC. En outre, Keynes voulait fixer des plafonds pour les soldes créditeurs et débiteurs auprès de l'UC. Il envisageait comme plafond des soldes créditeurs et débiteurs accumulés la moyenne annuelle des recettes d'exportation. Les soldes créditeurs supérieurs à ce plafond auraient été automatiquement annulés et versés aux réserves monétaires de l'UC. Cela aurait empêché l'apparition de positions créditrices extrêmes et limité le montant total des déséquilibres auprès de l'UC. En plus de ces sanctions financières, Keynes avait également prévu un ensemble de sanctions en matière de politique économique, qui auraient été appliquées en fonction du niveau de déséquilibre. Ainsi, un pays excédentaire aurait dû augmenter la demande totale et donc la demande d'importations en menant par exemple une politique budgétaire expansionniste.

Plusieurs auteurs ont proposé d'adapter le plan Keynes à la zone euro³. Sebastian Dullien et Daniela Schwarzer ont élaboré le projet d'« un pacte de stabilité extérieure pour l'Europe », avant que deux députés

3. J'ai moi-même esquissé une telle transposition visant à réduire les déséquilibres intra-européens qui existaient déjà avant la création de la zone euro et dont on pouvait penser qu'ils allaient s'aggraver si rien n'était fait pour les contrer. Cf. A. Grjebine, *La politique économique ou la maîtrise des contraintes*, Points-Seuil, 1991.

au Bundestag, membres de sa commission des finances, Lisa Paus et Axel Troost ne proposent, à leur tour, « une union de compensation européenne – l’union monétaire 2.0. »⁴ Il est intéressant de reprendre les grandes lignes du projet proposé par S. Dullien et D. Schwarzer :

« Ce pacte contrôlerait les déséquilibres des balances courantes et pénaliserait les déficits excessifs ou les excédents des balances extérieures... Un tel pacte obligerait les gouvernements à recourir à des mesures fiscales et salariales, ainsi qu’à une politique économique globale pour équilibrer leur balance extérieure. Cela assurerait une meilleure coordination des politiques économiques, surtout pour ce qui concerne le plafonnement des salaires, parce que les gouvernements seraient forcés d’utiliser la législation nationale et les accords salariaux du secteur public pour influencer la politique salariale de manière à réduire les disparités entre les pays de la zone euro... De plus, un pacte de stabilité extérieure obligerait les gouvernements à prendre en compte les conséquences de leurs réformes économiques nationales sur les autres États membres. Si un « pays excédentaire » comme l’Allemagne voulait baisser les coûts salariaux indirects et augmenter la taxe sur la valeur ajoutée, de façon à stimuler sa compétitivité, il lui faudrait simultanément adopter une politique fiscale généreuse, pour en compenser les effets négatifs sur ses partenaires commerciaux⁵. »

Le traité européen élaboré sous l’égide de M^{me} Merkel et de M. Sarkozy entend renforcer la discipline budgétaire au sein de la zone euro en faisant porter tout le poids du rééquilibrage sur les pays déficitaires. Il risque ainsi de les condamner, et par voie de conséquence toute l’Union européenne, à l’asthénie, voire à l’implosion, en les privant de l’instrument d’action contre les récessions que sont les politiques budgétaires. En revanche, la mise en œuvre d’un mécanisme de rééquilibrage des balances courantes ouvrirait la voie à un politique communautaire dans laquelle les pays excédentaires seraient invités à relancer leur économie et à tirer ce faisant la croissance de la zone euro. Un tel mécanisme irait, de surcroît, dans le sens de la loi de promotion de la stabilité et de la croissance de l’économie, adoptée par le Bundestag

4. L. Paus et A. Troost, « Eine Europäische Ausgleichsunion – Die Währungsunion 2.0. (traduction du service linguistique du Bundestag), p. 7.

5. S. Dullien and D. Schwarzer, « Die Eurozone braucht einen außenwirtschaftlichen Stabilitätspakt » (un pacte de stabilité extérieure pour l’eurozone), SWP-Aktuell 27, 10/8/2009.

en 1967 et encore en vigueur aujourd'hui. Cette loi exige, en effet, le respect de l'équilibre extérieur. Est-il inconcevable que l'Allemagne accepte une telle stratégie de croissance plutôt que de plonger la zone euro dans une récession durable ? Y a-t-il une autre voie pour assurer la survie durable de l'euro ?⁶

6. Les négociations salariales qui se sont ouvertes en Allemagne, en mars 2012, donnent une lueur d'espoir qu'une telle réforme ne sera pas toujours rejetée. Syndicats, politiques et partenaires européens demandent, en effet, une hausse des salaires après dix ans de modération. La ministre du travail, Mme Ursula von der Leyen, elle-même, a déclaré en février dernier : « Ces dernières années, nous avons beaucoup travaillé et contenu les salaires afin de sortir de la crise (...). Les entreprises allemandes engrangent des bénéfices importants. Les salariés doivent maintenant avoir leur part. » (cité par C. Boutelet, « L'Allemagne sommée de jouer le pouvoir d'achat », *Le Monde*, 6/3/2012).